



MAI Atlantique

Des pêcheurs, des conchyliculteurs et des régions s'impliquent dans la mise en place d'un réseau cohérent d'Aires Marines Protégées.

De nouvelles AMP en droit français ?

Un arrêté du 3 juin 2011 complète la liste des catégories d'aires protégées reconnues comme AMP en droit français lorsqu'elles comportent une partie maritime. Il s'agit des sites désignés au titre :

- d'instruments internationaux : sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ; désignés comme réserve de biosphère (MAB, Protocole de Seville) ; désignés au titre de la convention de Ramsar
- d'instruments régionaux : on y trouve par exemple les AMP de la convention OSPAR,
- d'un instrument national : les réserves nationales de chasse.

La gouvernance et la gestion de ces zones ne seront pas modifiées, mais l'Agence des aires marines protégées pourra apporter son soutien technique, administratif et scientifique, et ces espaces contribuent désormais au réseau des AMP françaises.

Un nouvel outil issu du Grenelle de la mer : les "réserves halieutiques"

Le groupe de travail AMP du Grenelle de la mer a rendu à la Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ses propositions, notamment sur la mise en œuvre de l'engagement "réserve de pêche", auquel le terme "réserve halieutique" a été préféré.

Cet outil aura pour objectif la préservation des ressources halieutiques en limitant leur mortalité ou en protégeant des zones fonctionnelles (frayères, nourriceries...).

Un inventaire des zones ayant des fonctions écologiques vis-à-vis des ressources halieutiques sera réalisé en 2012.

Protection de la biodiversité et gestion durable des zones marines et côtières : un enjeu international, des répercussions locales :

En 1972, la conférence des nations unies sur l'environnement humain place les questions écologiques au rang des préoccupations internationales.

Les dirigeants mondiaux s'accordent pour se réunir tous les 10 ans afin de faire un état des lieux sur ces questions. Les Sommets de la Terre de Rio de Janeiro (1992) et de Johannesburg (2002) et la Convention sur la diversité biologique réunissent ainsi l'ensemble des chefs de gouvernement et fixent des grands objectifs ; notamment pour enrayer la perte de biodiversité. L'importance de préserver des impacts humains les zones marines et côtières, où la concentration de population est la plus forte, est particulièrement mise en avant. Les aires marines protégées (AMP) sont ainsi proposées comme l'un des outils permettant d'atteindre ces objectifs.

La convention OSPAR pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique Nord-Est, est chargée, par l'intermédiaire de sa Commission, d'élaborer des programmes et des mesures visant à prévenir et limiter les pollutions et à contrôler les activités pouvant porter atteinte aux écosystèmes de cette zone.

L'ensemble de ces textes de portée internationale ne peut impliquer des contraintes réglementaires directes pour la pêche, celle-ci étant déjà sous compétence de l'Union européenne.

Leurs recommandations doivent néanmoins être intégrées dans les politiques européennes et françaises.



> De nombreuses espèces et milieux marins sont sous statut de protection.

C'est dans ce contexte international et en vertu des engagements pris par l'Union européenne et la France, qu'a été mise en place en 2007 la stratégie nationale de création des AMP, dont découlent notamment le développement des zones Natura 2000 en mer et des parcs naturels marins. Cette stratégie nationale a été révisée à l'occasion du Grenelle de la mer et devrait être publiée fin 2011.

Aujourd'hui, le réseau d'AMP français se met en place pour contribuer à la mise en œuvre opérationnelle des principes de la gestion durable et intégrée des zones côtières et marines développés au sein d'instances internationales et répercutés en Europe et en France.

Le Grenelle de la mer fixe comme objectif la mise en place d'AMP sur une superficie de 10% des eaux territoriales françaises pour 2012, et 20% des eaux sous juridiction française (métropole et outre-mer) en 2020, dont la moitié (en moyenne globale, et non pour chaque AMP) en réserve halieutique (cf article ci-contre).

Aujourd'hui, les AMP couvrent 1,89% des eaux sous juridiction française (métropole et outre-mer), et 21,52% des eaux métropolitaines.

Il reste également à mettre en place, pour la majeure partie des AMP existantes, les structures de gouvernance, les plans de gestion, et les actions concrètes.

> Plateau Rocheux de l'île d'Yeu

> Le site Natura 2000 Habitats-Faune-Flore " Plateau rocheux de l'île d'Yeu " a été officiellement installé lors du premier comité de pilotage du 22 juillet 2011.

A l'unanimité des membres du COPIL, la candidature de la mairie de l'île d'Yeu a été acceptée et le travail technique devrait démarrer fin 2011.

> Le site est désigné pour trois habitats, dont les "grottes marines", et deux espèces d'intérêt communautaire.



> Localisation du site Natura 2000 "Plateau rocheux de l'île d'Yeu".

> Plateau du Four

> Les relevés de terrain, réalisés par les bureaux d'étude (domaine sub-tidal) et l'opérateur (domaine intertidal), sont terminés.

> Les premiers groupes de travail, constitués par secteur d'activité

et par thème, ont été définis. Ils mèneront une réflexion préliminaire sur les actions de gestion à mettre en œuvre sur le site, dans l'attente du diagnostic écologique, prévu pour fin 2011.

> Plateau de Rochebonne

> L'année 2011 a été consacrée à la réalisation du diagnostic socio-économique. Les activités de pêche professionnelle et de loisir (dont la chasse sous-marine), de plaisance et de transport maritime ont

été caractérisées : pratiques, fréquentation... Ce travail, ainsi que le diagnostic écologique, sera validé par le COPIL fin 2011.

> Début 2012 commencera la réflexion sur les mesures de gestion.

> Carcans-Hourtin

> **Gwennaëlle Daniel** a été recrutée comme chargée de mission Natura 2000 pour ce site. En poste depuis septembre 2011, elle commencera par prendre contact avec les différents acteurs locaux, dont les professionnels de la pêche. Encadrée par le CRPMEM d'Aquitaine, elle est basée à Bordeaux.

La LPO Aquitaine lui apporte un appui technique et méthodologique

dans le domaine de l'ornithologie. L'ADERA est chargée du suivi administratif et financier.

> Le premier COPIL est prévu fin 2011, le calendrier de travail prévisionnel y sera présenté.

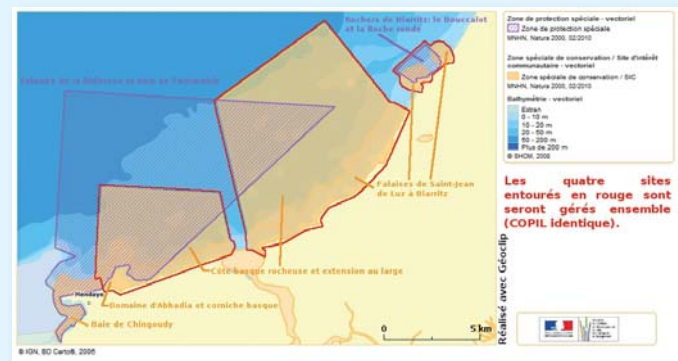
> **Coordonnées :** natura2000.hourtincarcans@gmail.com

> Côte Basque

> Quatre sites Natura 2000 (voir carte ci-contre) seront traités ensemble, en réunissant un COPIL commun, afin de ne pas multiplier les réunions et d'apporter une cohérence dans la gestion de cet ensemble de sites.

> Une réunion d'information à l'initiative de la sous-préfecture de Bayonne a eu lieu le 6 Juillet 2011 à Hendaye pour présenter la démarche envisagée.

> Les COPIL devraient être installés fin 2011. Les groupes de travail se réuniront en 2012.



> Les sites Natura 2000 en mer sur la côte basque.

> PNM de l'estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais

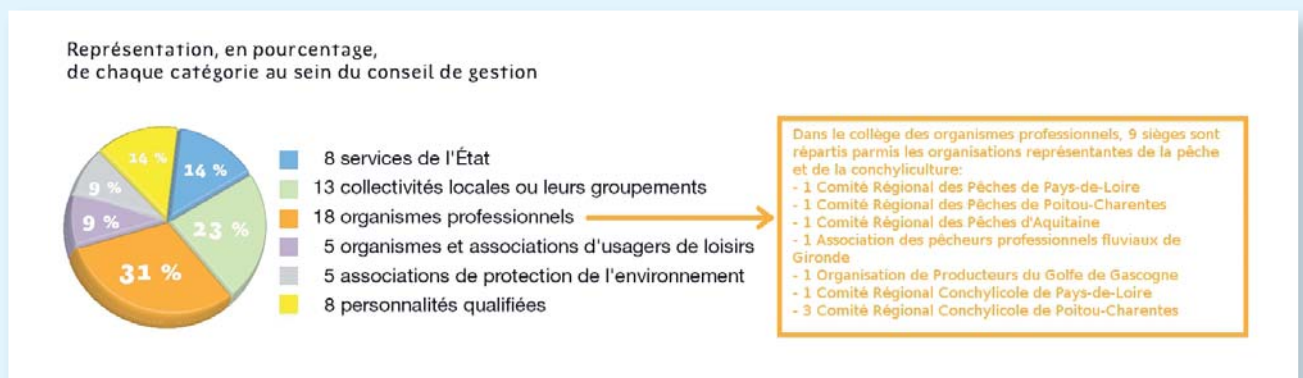
L'enquête publique a eu lieu du 22 août au 22 septembre 2011. Le dossier d'enquête publique comprend un état des lieux ("Richesses naturelles" et "Richesses humaines"), et un livret présentant le projet de parc (www.aires-marines.fr/enquete-publique-gironde.html) :

> **le périmètre** : au large, il correspond au site Natura 2000 "Pertuis Charentais". Le long de la côte, c'est le plus souvent la limite du domaine public maritime qui a été retenue, sauf pour le Payré et le Lay (limite transversale de la mer), la Sèvre niortaise (ancien Pont du Braut), la Charente (pont suspendu de Tonnay-Charente), la Seudre (écluse du Ribérou) et la Gironde (bec d'Ambès).



> Périmètre du projet de PNM de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais.

> **la composition du conseil de gestion** : il compte 57 membres, répartis dans les collèges suivants :



Les organismes listés par les Préfets, dont les structures professionnelles, ont eu quant à elles jusqu'au 22 octobre 2011 pour transmettre leurs remarques à la commission d'enquête.

> PNM du bassin d'Arcachon et son ouvert

La mission d'étude du PNM a réuni un grand nombre d'acteurs du Bassin le 5 juillet 2011 au cours d'un séminaire de restitution de l'ensemble des travaux.

> Depuis, la mission d'étude travaille sur la proposition de PNM (périmètre, orientations de gestion, composition du conseil de gestion) ; la concertation sur ce projet provisoire se poursuit avec l'ensemble des catégories d'acteurs.

> La proposition de PNM a été présentée lors du comité de concertation du 8 novembre à Lanton.

> Le projet de PNM sera soumis à la consultation et à une enquête publique, après acceptation du projet et sur décision du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet d'Aquitaine et de Gironde. Cette enquête publique devrait débiter le 8 décembre, et pourrait durer deux mois.



> Le port de Gujan-Mestras.

• Et hors de nos frontières ?

Le réseau d'AMP sur la façade MAIA

> Les catégories d'AMP :

Chaque pays définit des catégories d'aires protégées nationales au cours du temps : certains ont des catégories strictement dédiées au milieu marin, comme la France avec les PNM ou le Royaume-Uni avec les marine conservation zone (MCZ). Mais tous disposent d'outils qui couvrent les milieux marin et terrestre, et qui, lorsqu'ils ont une partie maritime, contribuent également au réseau officiel d'AMP de ces pays.

> La gouvernance des AMP :

En France la gouvernance des AMP peut être de différents types : partagée avec les acteurs locaux (cas des PNM) ou attribuée à des acteurs privés comme des associations (cas des réserves naturelles) alors que dans les pays voisins de l'arc atlantique, la gouvernance des sites est principalement de type "gouvernemental" (assurée par les autorités publiques).



> Un bateau de pêche dans le parc marin Luiz Saldanha, au Portugal.

> Le financement des AMP :

En Espagne et au Royaume-Uni, le système de financement prévu par les textes est public alors que certaines catégories d'aires protégées françaises et portugaises peuvent bénéficier de fonds privés.

> Natura 2000, un engagement commun :

Les directives relatives à la désignation des sites "Natura 2000" ont été transposées dans les législations nationales des Etats membres.

Les sites "Natura 2000" totalement ou partiellement marins ont des objectifs officiels qui peuvent être différents selon les pays (maintien des espèces et habitats Natura 2000 pour tous, mais aussi maintien des fonctionnalités écologiques pour l'Espagne par exemple). La principale différence est le niveau d'avancement pour la désignation des sites, surtout les sites marins : le Portugal identifie encore des sites marins.

• Second colloque MAIA : impressions d'un professionnel aquitain

Jean-Marie Baudry, pêcheur professionnel sur le bassin d'Arcachon, a participé à ce colloque sur l'association des acteurs locaux à la désignation et la gestion d'AMP, du 26 au 28 septembre 2011 en Angleterre.

> Qu'est-ce qui vous a semblé intéressant pour le bassin d'Arcachon ?

Certains outils de géomatique (cartographie numérique) facilitant le dialogue entre les acteurs.

D'une façon générale, je retiens surtout qu'il faudra être vigilant sur la place des pêcheurs dans nos AMP, en particulier le futur PNM.

> Avez-vous des exemples de ce que la pêche peut retirer d'une AMP ?

Les AMP peuvent suivre l'état des milieux, pour mieux les gérer ; cela contribuera au bon état des ressources. Certaines AMP ont pu apporter de la valeur ajoutée à des produits de la mer (labels...).



> Jean-Marie Baudry et Alice Khayati lors du colloque MAIA de Totnes.


Mais attention, une AMP peut aussi apporter des restrictions : dans ce cas il faut impérativement assurer des solutions de repli pour les pêcheurs lésés.


> Quels sont pour vous les principaux enseignements de ce colloque ?

Une participation maximale du monde de la pêche dans les AMP me semble indispensable pour préserver nos intérêts.

Les pêcheurs doivent être reconnus comme des experts, apporter leurs connaissances pour éviter la stigmatisation de certaines activités, l'extrapolation de modèles éloignés de la réalité... Par ailleurs, plusieurs exemples ont montré que la problématique financière est primordiale au sein des AMP : il faut trouver les moyens pour leur fonctionnement et la participation de tous, mais attention à ce que les AMP ne deviennent pas un "business" (tourisme...)!

Contacts :

 > Aline Delamare
05 46 82 60 60
delamare.aglia@orange.fr

 > Perrine Ducloy
01 72 71 18 11
pducloy@comite-peches.fr

 > Alice Khayati
05 59 47 04 00
maia.aquitaine@gmail.com

 > Fanny Brivoal
09 61 32 42 36
f.brivoal@yahoo.fr



Investir dans notre futur commun

L'Agria, quatre Régions pour promouvoir la pêche et l'aquaculture

MAIAtlantique / n°3 : novembre 2011

Rédaction : Alice Khayati / Fanny Brivoal / Perrine Ducloy / Aline Delamare.

Maquette : Sambou-Dubois / Crédits photos : Benoît Figarède, Aglia / Romain Fageot / Laurent Couzi / Yves Gladu, AAMP / Antonin Hubert / Denis Adert / B. Ruiz, SIBA / Rui Joao, Park natural Arrabida / Alice Khayati.